

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	40	29

PRESENTS	26
POUVOIRS	3
ABSENTS	11

Vote Pour :	29
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2023**Date de la Convocation**
07 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi treize mars à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Olivier DAMEZ, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Claude SOULIES, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE à Francis MONSARRAT, Laurence CRANSAC-VELARINO à Christophe GOURMANEL, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU, Monique CORBIERE-FAUVEL, Michel BONNET, Thierno BAH, Bernard MIRAMOND, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Alain GLADE, Marie GRANEL, Gilles TURLAN, François VERGNES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°15_2023DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 07- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment principal du Vinnopôle - Demande de subvention auprès de l'Etat (Fonds vert) et de la Région

Exposé des motifs

Dans le cadre de la préparation du plan pluriannuel d'investissement et du budget 2023, et du dépôt des demandes de subvention auprès de l'État suite à la circulaire du 02 février 2023 sur le fonds vert, il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires appelé « fonds vert » et de la région pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment principal du pôle Sud-Ouest de l'Institut Français de la Vigne et du Vin hébergé dans des bâtiments appartenant à la Communauté d'Agglomération (Vinnopôle) situé à Peyrole.

Ces locaux de « Vinnopôle », ont été construits en 2002 par la Communauté de Communes Tarn & Dadou et comprennent des bureaux, une salle de réunion, un laboratoire, un chai de mini-vinifications et un chai de vinifications de capacité plus importante. Un vignoble de 15 hectares dédié à l'expérimentation et un bâtiment d'exploitation complètent cet outil dédié à la recherche -



développement viti-vinicole et au transfert de technologies destinés aux entreprises viti-vinicoles du sud-Ouest.

Une quarantaine de projets d'étude sont en cours mais aussi des travaux en lien avec l'adaptation au changement climatique des cépages, le travail pour faire face à la concurrence nationale et internationale, la lutte contre les maladies.... Afin d'assurer la mise en œuvre et le développement conséquent des projets, le personnel ainsi que les étudiants présents sur le site ont considérablement augmenté nécessitant des aménagements et une extension du bâtiment principal. L'extension et les aménagements du bâtiment vont de pair avec une rénovation énergétique efficiente. En effet, le bâtiment présente des lacunes thermiques. Un audit énergétique a été réalisé en février 2023 et conclut clairement en ce sens. Le rapport de cet audit établit que l'enveloppe du bâtiment a une performance thermique moyenne, ainsi que les menuiseries extérieures qui sont insatisfaisantes. L'enveloppe du bâtiment sera ainsi totalement repensée afin d'optimiser les consommations énergétiques, améliorer le confort d'usage et les performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment.

Il est prévu une isolation de la sous-face des planchers bas sur vide sanitaire ou pilotis, ainsi que le remplacement du complexe isolant du plénum du faux-plafond. Aussi, la VMC actuelle responsable de 18% des déperditions sera remplacée. Les luminaires existants seront remplacés par de l'éclairage LED. En outre, le projet prévoit des protections solaires extérieures pour les menuiseries présentes sur les façades sud-ouest, nord-est et nord-ouest. Enfin, une isolation par l'intérieur sera réalisée sur la zone des bureaux à recloisonner.

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 251 716,90 € H.T. Il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre du dispositif fonds vert.

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Travaux de rénovation énergétique	228 833,55 €
Frais de moe - 10 %	22 883,35 €
Coût H.T.	251 716,90 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – Fonds Vert	X	151 030.14 €	60%
Région	X	50 343.38 €	20%
Autofinancement		50 343.38 €	20 %
COÛT H.T.		251 716,90 €	100 %

Il est précisé que le bâtiment est confié à l'Institut français de la vigne et du vin au travers d'un bail.

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre du dispositif fonds vert et de la région conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 28 MARS 2023

- publication - mise en ligne

Le 28 MARS 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 081-200066124-20230328-15_2023DB-DE